



Mairie de La Roque Alric

Ouverture le lundi de 9h à 12h puis de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h

☎ 04 90 62 96 71
mairie@laroquealric.fr

Le maire de la commune de LA ROQUE ALRIC

Vu le code de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°2024-17 en date du 5 juin 2024 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n°2024-17 en date du 31 mai 2024 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} juin 2024,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : **Catégorie B** (filière administrative, technique, police municipale, culturelle, sportive, animation, médico-sociale)

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
CHARNAY Louise	Adjoint Administratif Territorial	01/06/2024

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de 2 mois, à compter de son entrée en vigueur. Ce dernier peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr

Fait à La Roque Alric,
Le 5 juin 2024.



Le Maire,
José LINHARES.